

5^{ème} commission n° 3

Conseil Départemental
Réunion du 13 octobre 2025

Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe Numérique FTTX

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2025 du Budget Annexe Numérique FTTX. Les inscriptions budgétaires sont présentées, suivi des explications spécifiques se rapportant aux modifications apportées au titre de la présente Décision Modificative.

Le Budget annexe Numérique FTTX, les inscriptions de la présente Décision Modificative étant prises en compte, se présente comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chapitre	BP 2025	BS 2025	DM2 2025Projet	Budget2025
011	7 580,00	1 250,00	-500,00	8 330,00
012	469 488,00	0,00	80 000,00	549 488,00
65	1 100 000,00	1 000 000,00	635 000,00	2 735 000,00
66	2 050 000,00	-1 250,00	-120 000,00	1 928 750,00
67	2 030 000,00	-1 000 000,00	0,00	1 030 000,00
68	0,00	4 990,00	0,00	4 990,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	5 657 068,00	4 990,00	594 500,00	6 256 558,00
023	1 797 932,00	-137 778,75	-469 500,00	1 190 653,25
042	3 100 000,00	310 000,00	0,00	3 410 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 897 932,00	172 221,25	-469 500,00	4 600 653,25
Total des dépenses d'exploitation	10 555 000,00	177 211,25	125 000,00	10 857 211,25

RECETTES				
Chapitre	BP 2025	BS 2025	DM2 2025Projet	Budget2025
74	1 500 000,00	-1 000 000,00	0,00	500 000,00
75	7 325 000,00	-700 000,00	125 000,00	6 750 000,00
76	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
77	0,00	0,00	0,00	0,00
78	0,00	3 100,00	0,00	3 100,00
Total des recettes réelles d'exploitation	9 095 000,00	-1 696 900,00	125 000,00	7 523 100,00
042	1 460 000,00	50 000,00	0,00	1 510 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	1 460 000,00	50 000,00	0,00	1 510 000,00
002		1 824 111,25		1 824 111,25
Total des recettes d'exploitation	10 555 000,00	177 211,25	125 000,00	10 857 211,25

La section de fonctionnement est proposée en équilibre, à hauteur de 125 000 €.

Les modifications apportées au titre de la présente Décision Modificative sont justifiées par les motifs suivants :

En dépenses :

- Réduction globale des charges générales de 500 €, par la réduction des frais bancaires (- 4 000 €) et l'augmentation de dépenses diverses (+ 3 500 €), dont paiement de la redevance d'occupation du domaine public à Dijon Métropole (1 000 €)
- Augmentation des charges de personnel de 80 000 € du fait de l'augmentation des cotisations sociales et de la différence de niveau statutaire entre un agent parti et son remplaçant.
- Augmentation de 635 000 € des dépenses liées à l'utilisation d'infrastructures existantes de tiers (fourreaux, poteaux et chambres d'Orange, poteaux électriques gérés par ENEDIS et le SICECO, notamment). Cette hausse est essentiellement due à une forte augmentation des tarifs d'accès aux installations d'Orange (près de 30 % cette année).
- Réduction du montant des intérêts de la dette de 120 000 € du fait de taux bancaires en 2025 plus faibles que ceux prévus au Budget Primitif.

En recettes :

- Augmentation de 125 000 € du montant dû par le fermier (Bourgogne Franche Comté Fibre – BFCF) au titre de l'utilisation d'installations de tiers (fourreaux, poteaux et chambres d'Orange, poteaux électriques gérés par Enedis et le Siceco, notamment). En effet, BFCF supporte toutes les charges financières afférentes à l'utilisation desdites installations de tiers (après reprise en exploitation des ouvrages du réseau concernés).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2025	BS 2025+ report	DM2 2025 Projet	Budget2025
20	937 718,81	-150 000,00	0,00	787 718,81
21	40 000,00	-40 000,00	0,00	0,00
23	11 260 322,04	2 315 601,07	-1 772 129,76	11 803 793,35
16	10 392 000,00	8 300 000,00	-1 300 000,00	17 392 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	22 630 040,85	10 425 601,07	-3 072 129,76	29 983 512,16
040	1 460 000,00	50 000,00	0,00	1 510 000,00
041	18 500 000,00	14 000 000,00	0,00	32 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 960 000,00	14 050 000,00	0,00	34 010 000,00
Total des dépenses d'investissement	42 590 040,85	24 475 601,07	-3 072 129,76	63 993 512,16

RECETTES				
Chapitre	BP 2025	BS 2025	DM2 2025 Projet	Budget2025
13	8 090 438,19	-6 900 000,00	72 000,00	1 262 438,19
16	11 101 670,66	5 572 959,10	-2 674 629,76	14 000 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	19 192 108,85	-1 327 040,90	-2 602 629,76	15 262 438,19
021	1 797 932,00	-137 778,75	-469 500,00	1 190 653,25
040	3 100 000,00	310 000,00	0,00	3 410 000,00
041	18 500 000,00	14 000 000,00	0,00	32 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	23 397 932,00	14 172 221,25	-469 500,00	37 100 653,25
001		11 630 420,72	0,00	11 630 420,72
Total des recettes d'investissement	42 590 040,85	24 475 601,07	-3 072 129,76	63 993 512,16

La section d'investissement est proposée, en équilibre à hauteur de - 3 072 129,76 €.

Les modifications apportées au titre de la présente Décision Modificative sont justifiées par les motifs suivants :

En dépenses :

- Réduction des dépenses liées aux travaux d'installation des ouvrages à hauteur de 1 772 129,76 €, du fait que les marchés publics correspondants ne seront pas tous soldés d'ici la fin de l'année.

En recettes :

- Subventions aux travaux globalement augmentées de 72 000 €
- Réduction de l'emprunt d'équilibre de 1 374 629,76 €.

Par ailleurs, il est à noter, au chapitre 16, en dépenses et recettes, la suppression budgétaire de la faculté de gestion dynamique de la dette, à hauteur de 1 300 000 €, inutilisée faute d'opportunité.

3. ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

La présente décision est proposée en équilibre, en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement est réduit de 469 500 € ramenant ainsi ce financement, au budget global incluant la présente modification, à 1 190 653,25 €.

En conclusion, je vous propose :

- **d'approuver le projet de Décision Modificative n° 2 pour le Budget Annexe Numérique FTTX, en autorisant les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes ;**
- **de m'autoriser à exécuter la présente Décision Modificative n° 2.**

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre